



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

# Comité de parents

## PROCÈS-VERBAL

*de la séance régulière  
tenue le 13 décembre 2010 à 19 h 30  
au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano*



### PRÉSENCES ET MOT DE BIENVENUE

*Sont présents : Mesdames Lyne Daoust, Agathe Drouin, Lise Dubé, Katy Grenier, Martine Lemay, Katy Lizotte, Hélène Pelletier, Brigitte Saint-Pierre, Martine Saint-Pierre, messieurs Yves Breton, Rémé Gagnon, Charles Lavoie et Yve Ouellet.*

*Sont absents : Mesdames Nathalie Belzile, Josée Blanchette, Isabelle Duchesne, Sandra Laliberté, Ginette Michaud, Julie Ouellet et monsieur Francis Beaulieu.*

*Secrétaire : Madame Johanne Brousseau.*

*Invité : Monsieur Marcien Proulx, protecteur de l'élève de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs*

*Le tout formant quorum.*

*La séance est ouverte à 19 h 30. Monsieur Yves Breton, président, souhaite la bienvenue à tous les membres. Il souligne également la présence de monsieur Marcien Proulx et procède à l'ouverture de la séance.*

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Lyne Daoust et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- délégué-e au calendrier scolaire;
- lexique des abréviations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-2011-24)

## CONFÉRENCE DE MONSIEUR MARCIEN PROULX

Monsieur Marcien Proulx, nommé Protecteur de l'élève dans le cadre du Règlement # 10 (Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs), a le mandat d'entendre les plaintes des parents ou des élèves concernant les services donnés par la Commission scolaire. Ce Règlement a fait l'objet de consultations auprès de différentes instances de la Commission scolaire et il prévoit que le Protecteur de l'élève intervient seulement après que la plainte ait suivi certaines étapes. Ces étapes sont inscrites sur le site Web de la Commission scolaire, notamment :

- 1- Recueillir un maximum d'information auprès de l'élève et/ou des personnes concernées pour avoir une vue d'ensemble de la situation à régler;
- 2- Contacter l'enseignant-e ou l'intervenant-e en cause afin de discuter de la situation et de résoudre le problème;
- 3- Si cette démarche ne donne pas de résultat, communiquer avec la direction de l'école ou du service pour l'informer de la situation afin qu'elle intervienne. S'il s'agit d'un problème majeur, transmettre une plainte écrite à la direction de l'école. Les écrits restent !
- 4- Si l'analyse de la direction de l'école ou du service ne donne pas satisfaction, la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs s'applique pour tenter de trouver une solution au problème qui n'a pu être résolu à l'école ou dans le service correspondant;
- 5- Communiquer avec la responsable de l'examen des plaintes (madame Catherine Boulay), au 418 854-2370, poste 2104. Celle-ci indiquera la marche à suivre et pourra aider à formuler la plainte écrite avant de faire enquête;
- 6- En cas d'insatisfaction, en dernier recours, le Protecteur de l'élève est là, au 418 894-4587 ou par courriel à l'adresse [lebpe@videotron.ca](mailto:lebpe@videotron.ca).

Monsieur Proulx signale qu'il relève du conseil des commissaires, qu'il est une personne indépendante et n'est pas un employé de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs. Il reçoit et examine les plaintes versus les lois, les politiques et les règlements en vigueur à la Commission scolaire puis émet, en toute objectivité, des recommandations au conseil des commissaires qui rend une décision finale.

*Au nom de tous les membres, monsieur Breton adresse des remerciements à monsieur Proulx. Cette présentation a permis de démystifier et de mieux comprendre le mandat du Protecteur de l'élève de la Commission scolaires du Fleuve-et-des-Lacs.*

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010**

*IL EST PROPOSÉ par monsieur Yve Ouellet et résolu :*

*QUE le procès-verbal du 8 novembre 2010 soit adopté comme présenté.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-2011-25)*

### **Suivi au procès-verbal**

*Monsieur Yves Breton réitère la présence d'invités lors des prochaines rencontres du comité de parents :*

<i>Janvier 2011</i>	<i>Monsieur Richard Gagnon</i>	<i>Toxicomanie</i>
<i>Février 2011</i>	<i>Monsieur Jacques Charest</i>	<i>Projets particuliers</i>
<i>Mars 2011</i>	<i>Madame Ghislaine Dionne</i>	<i>COSMOSS</i>
<i>Avril 2011</i>	<i>Monsieur Daniel Beaulieu</i>	<i>Budget de la C.S.</i>

### **CORRESPONDANCE**

*Aucune correspondance reçue par la poste.*

*Toutefois, monsieur Breton signale que la majorité de la correspondance est maintenant faite par courrier électronique et acheminée directement aux membres.*

### **CONSULTATION - COMMISSION SCOLAIRE**

#### **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles**

*IL EST PROPOSÉ par madame Lyne Daoust et résolu :*

*D'adopter le document «Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2014».*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-2011-26)*

### *Actes d'établissement des écoles et des centres des adultes*

*IL EST PROPOSÉ par monsieur Charles Lavoie et résolu :*

*D'adopter le document «Actes d'établissement des écoles et des centres des adultes».*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-2011-27)*

### *Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles*

*IL EST PROPOSÉ par madame Katy Grenier et résolu :*

*D'adopter le document «Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles».*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-2011-28)*

### **PAROLE AUX MEMBRES**

*Un membre se questionne sur les rencontres du conseil d'établissement. Compte tenu de la situation, on le réfère directement à la présidence de son conseil d'établissement.*

*Quelques membres s'interrogent au sujet du transport scolaire pendant la période précédant le congé de Noël. Par exemple, que ce passe-t-il lorsqu'il y a des activités se terminant tardivement pour donner congé aux élèves la journée suivante.*

*Un contact sera effectué auprès de Janie Lévesque pour comprendre le mode de fonctionnement.*

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### *Délégué-e au calendrier scolaire*

*IL EST PROPOSÉ par madame Martine Lemay et résolu :*

*DE mandater monsieur Yves Breton à la rencontre portant sur l'élaboration du calendrier scolaire 2011-2012.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-2011-29)*

### *Lexique des abréviations*

Monsieur Yves Breton distribue aux membres la 1<sup>re</sup> partie du «lexique des abréviations» pour mieux comprendre le langage du monde scolaire. Le reste est à venir.

### *PÉRIODE DE QUESTIONS*

Aucune question n'est soulevée.

### *PROCHAINE SÉANCE*

Le lundi 10 janvier 2011 à l'endroit habituel.

### *LEVÉE DE LA SÉANCE*

À 22 h 5, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Charles Lavoie et résolu :

**QUE** la séance soit close.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-2011-30)**

-----  
*Johanne Brousseau, secrétaire*

-----  
*Yves Breton, président*

*JB/YB/dr*  
*7 février 2011*